Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260115-2026_01_15_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	***Présents***	***Votants***
23	*22*	*22*

Date de la convocation : *12 janvier 2026*

SÉANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 18h00, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison pour Tous de Lanneplaà, sous la Présidence de M. Jean-Jacques SENSEBÉ, Président.

Présents : Jean-Jacques SENSEBE, Président,
Jean-François BILLERACH, David PUHARRE, Albert LAHITETTE, Pascale LARROQUE, Pierre ZIEGLER, Aline LANGLÈS, Jérémy LAUDA, Jean-Pierre BOUNINE, Luis CONEJERO, Sébastien COSTEDOAT, Philippe ETCHEBERTS, Emmanuel HANON, Pierre LABENNE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Madeleine PICHAUREAU, Jean Michel BERGES, Michel SARTHOU, José ALFONSO, Philippe DARTIGUE-PEYROU, et Patrice LARROUTURE, délégués titulaires,
Emilie DARSAUT et Bernard MELIANDE et délégués suppléants,

Excusés : Jean-Pierre CARRERE, Alain LENGLET et Marc DESPLAT.

Absents : Luc MONBEIG et Delphine LARRIEU.

Secrétaire : Jérémy LAUDA.

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente *(délibération n° 2026-01-15-1)*

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 qu'il a joint à la convocation de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 décembre 2025.

Charge Monsieur le Président d'en informer Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
20	2	0

Fait à Lanneplaà,
le 26 janvier 2026

Le Président,

Syndicat intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez

Jean-Jacques SENSEBE